

*Maintien des services postaux—Loi*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1987 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES  
POSTAUX

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 octobre, de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-86, prévoyant la reprise et le maintien des services postaux, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. le Président:** La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, parmi les choses qui ont été dites vendredi et qui me trottent encore dans la tête, il y a le fait que le ministre du Travail (M. Cadieux) ait mentionné que les relations entre Postes Canada et le syndicat étaient acrimonieuses. Je suis d'accord avec cette observation. Toutefois, je dois ajouter que si les relations en sont là le gouvernement fédéral en est grandement responsable. C'est de cela que je parlerai pendant quelques minutes.

Ce qui vient tout d'abord à l'esprit, c'est le rôle du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Il n'a certainement pas contribué à améliorer la situation. S'il a eu un rôle, c'est celui d'envenimer les choses. Deuxièmement, les travailleurs considèrent cette mesure législative comme de la provocation. Nous avons aujourd'hui une situation où la direction et le syndicat sont montés l'un contre l'autre, c'est presque la guerre. Dans ce conflit se joue l'avenir de la Société. C'est une bien triste situation. Plutôt que de calmer les esprits et de désamorcer le conflit, le gouvernement présente une mesure législative qui équivaut à lancer une allumette dans un baril de poudre.

Jusqu'au moment de l'introduction du projet de loi, les grèves rotatives préconisées comme moyen de pression par le syndicat n'empêchaient pas la livraison du courrier. La Société canadienne des postes soutenait que 80 p. 100 du courrier pouvait être livré. Évidemment, ces grèves rotatives permettaient au public d'obtenir des services. Cependant, ce projet de loi radical a provoqué la grève générale que l'on vit en ce moment.

Le projet de loi comporte des éléments qui en font un mauvais projet de loi. Vendredi dernier, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a parlé avec éloquence de l'article 11. On y prévoit une interdiction d'activités syndicales de cinq ans, ce qui pourrait bien être contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de la

Charte. En outre, le projet de loi donne à la Société des Postes une directive qui va dans le sens du rapport Foisy. Le gouvernement ne devrait pas agir ainsi. Si, il y a six ans, on a déclaré que la Société canadienne des postes devait fonctionner comme un employeur indépendant, alors, il ne faut pas lui dire quelle orientation prendre dans des négociations, une médiation ou un arbitrage. En d'autres mots, le gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas alléguer que la Société est un organisme indépendant et du même souffle, l'enjoindre par mesure législative, de s'inspirer d'un document précis, produit avant l'introduction du projet de loi.

Par ailleurs, ce projet de loi tombe à un moment inopportun. Il importe de mentionner que la Société des postes et les syndicats conviennent que l'entreprise équilibrera son budget en 1988. Il y a donc lieu de se demander pourquoi on a décidé de privatiser certaines de ses activités à la veille de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Il est insensé d'inscrire un article aussi litigieux alors que les deux parties s'accordent à dire que la société sera rentable dès l'an prochain.

• (1120)

La question des emplois touche de nombreuses personnes. C'est un sujet très épineux sur lequel le ministre de la Consommation et des Corporations s'est montré fort malhabile. En réalité, l'idéologie conservatrice veut briser les reins des syndicats et leur rendre la vie très difficile, voire impossible.

Vous avez certainement entendu dire, madame la Présidente, qu'on avait versé de l'acide sur du mobilier dans certains immeubles de Postes Canada. On a tout de suite conclu que c'était l'oeuvre du syndicat. Pourquoi sauter à cette conclusion alors que les travailleurs sont en lock-out?

Il est troublant de constater d'autre part que, malgré son déficit, Postes Canada a les moyens d'embaucher des briseurs de grève à raison de 150 \$ avec prime. Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations s'interpose-t-il constamment au cours de la période des questions? Il nuit ainsi au ministre du Travail (M. Cadieux) qui doit trouver une solution au conflit.

S'il était de bonne foi, le gouvernement presserait la Société des postes de retirer ces briseurs de grève. Il pourrait également présenter un projet de loi en vue d'en interdire l'embauche au niveau fédéral. Cette mesure aurait pour effet d'alléger considérablement l'atmosphère qui règne au sein de Postes Canada, de relâcher sensiblement la tension. Les syndiqués reprendraient sans doute leurs grèves tournantes, si bien que la livraison du courrier à domicile serait presque normale, comme elle l'était avant la fin de semaine dernière.

En renonçant aux briseurs de grève, Postes Canada montrerait au syndicat qu'elle a vraiment l'intention de reprendre les négociations. Les parties sont très divisées et doivent reprendre les négociations pour justifier le recours à un médiateur-arbitre. Cela favoriserait l'établissement à long terme de bonnes relations patronales-syndicales. Il incombe principalement à l'employeur de faire preuve de bonne foi dans cette situation très difficile.